

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 23 octobre 2003 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 3500, 6^e Avenue, Ville Saint-Georges.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Carole Beaudoin, représentante de St-Hilaire de Dorset
Christine Caron, représentante de Saint-Simon-les-Mines
Johanne Giroux, représentante de Saint-Gédéon de Beauce
Carole Rouleau, représentante de St-Évariste de Forsyth
Julien Roy, vice-président et représentant de Saint-Martin
Gabriel Giguère, vice-président et représentant de St-Côme Linière
Roger F.X. Larivière, représentant de Saint-Zacharie
Clément-H. Grenier, représentant de Saint-Prosper
Elzéar Dupuis, représentant de Saint-René
Denis Fortier, représentant de Saint-Théophile
André Champagne, représentant de Saint-Honoré de Shenley
Claude Fournier, représentant de St-Benoit Lâbre
Paul Joly, représentant de La Guadeloupe

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Lionel Bisson président et représentant de Ville Saint-Georges.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 2924-03

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Madame Carole Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé avec les modifications suivantes :

- Item 8.3** assemblée spéciale de novembre est retirée;
Ajouts:
Item 4 : dépôt du tonnage de la récupération pour septembre 2003;
Item 8.4 autorisation au secrétaire-trésorier à inviter les firmes d'architectes;
Item 10.1 publicité;
Item 10.2 appareil pour fréon;
Item 16a) équité salariale;
Item 16b) offre de services de Raymond Chabot ressources humaines inc;
Item 16c) carburant pour camion;
Item 16d) assurance collective.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2925-03

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Roger F.X. Larivière
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 18 septembre 2003 soit accepté tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2926-03

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Madame Carole Rouleau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée spéciale de ce conseil tenue le 25 septembre 2003 soit accepté tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les différents documents suivants et il répond à leurs questions.

- **Autorisations des dépenses;**
- **Tonnage acheminé au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités pour le mois de septembre 2003;**
- **État des revenus et des dépenses au 30 septembre 2003;**
- **Le rapport annuel des activités de la Régie au cours de l'année 2002;**
- **Tonnage des matières récupérées par la collecte porte-à-porte en septembre 2003.**

RÉSOLUTION NO: 2927-03

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil adresse à Monsieur Pierre Paquet et à Madame Annie Beaudoin leurs plus sincères félicitations suite à la naissance de leur sixième enfant.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2928-03

CONSIDÉRANT que le contrat pour l'opération du système de traitement des eaux de lixiviation signé entre la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud et Aquatech Société de gestion de l'eau inc., viendra à échéance le 30 avril 2004;

CONSIDÉRANT les améliorations majeures apportées au système de traitement des eaux de lixiviation au cours des années 2002 et 2003;

CONSIDÉRANT que Monsieur Martin Lacombe ingénieur pour le Groupe GLD inc., Experts Conseils a déposé à la Régie en date du 26 septembre 2003 une offre de services à l'effet d'élaborer un manuel d'exploitation du poste de traitement des eaux de lixiviation;

CONSIDÉRANT que ce manuel est nécessaire pour que la Régie puisse aller en appels d'offres pour l'exploitation de son système de traitement;

CONSIDÉRANT que l'offre déposée par Monsieur Lacombe s'élève à 4 500.00 \$ dollars plus taxes;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julien Roy
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre déposée par Monsieur Lacombe du Groupe GLD inc., Experts Conseils à l'effet d'élaborer un manuel d'exploitation du poste de traitement des eaux de lixiviation;

QUE cette dépense soit payée à même le fond administration de la Régie pour l'année 2003.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2929-03

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud exploite elle-même son lieu d'enfouissement sanitaire depuis 1995;

CONSIDÉRANT que la Régie a de plus en plus d'équipements et d'outillages de toutes sortes;

CONSIDÉRANT que la Régie, à titre d'exemple, a acheté à l'été 2003 un camion et divers outils;

CONSIDÉRANT également que la Régie possède des logiciels, des équipements d'arpentage, de ventilation, de mesures et également des appareils d'entretien tel tondeuse, scie mécanique, débroussailleuse, pompe, génératrice, etc.;

CONSIDÉRANT que tout équipement appartenant à la Régie se doit d'être toujours disponible et conservé en bon état;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil interdise le prêt et/ou la location de ses équipements peu importe soient-ils sans une autorisation spécifique et écrite de sa part.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2930-03

CONSIDÉRANT que ce conseil a autorisé par sa résolution # 2917-03 adoptée le 18 septembre 2003 que soient retenus les services de Me Pierre Laurin avocat de la firme Flynn Rivard et associés afin de préparer un document d'appel d'offres pour services professionnels afin d'éventuellement donner suite au projet de construction d'une déchetterie et du siège social de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, sur les terrains du lieu d'enfouissement;

CONSIDÉRANT que ce document a été déposé à la Régie;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Denis Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte le document déposé par Me Laurin lequel document s'intitule « Appel d'offres pour services professionnels en architecture ».

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2931-03

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale s'apprête à aller en appel d'offres sur invitation pour services professionnels afin d'éventuellement ériger à son lieu d'enfouissement son siège social ainsi qu'une déchetterie;

CONSIDÉRANT qu'à cette étape, les services d'une firme d'architectes sont requis;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la loi la Régie se doit de créer un comité formé de trois (3) personnes non élues lesquelles auront pour mandat d'analyser les soumissions reçues et de recommander à ce conseil l'embauche d'une firme;

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier a contacté trois (3) personnes lesquelles ont montré leur intérêt de participer à ce comité;

CONSIDÉRANT que ces trois (3) personnes sont Monsieur Jean-Paul Coté résident de Saint-Georges retraité et ex-président de la Régie Intermunicipale, Monsieur Maurice Ménard ingénieur résident de Saint-Martin et ex-président de la Régie Intermunicipale et Madame Johanne Nadeau résidente de Saint-Prosper et secrétaire trésorière de cette municipalité;

CONSIDÉRANT que les membres de ce comité ne sont pas rémunérés comme tel pour leur participation mais que la Régie est consentante à leur accorder un dédommagement pour leurs déplacements;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Fournier
APPUYÉ par Monsieur Roger F.X. Larivière
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la composition du comité tel que proposé, et accepte également d'allouer à chacun des membres un montant de 15.00 \$ dollars par rencontre afin de défrayer leurs déplacements.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2932-03

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale a comme projet d'ériger sur son lieu d'enfouissement une déchetterie ainsi que son siège social;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'inviter à soumissionner des firmes d'architectes;

CONSIDÉRANT que l'on retrouve trois (3) de ces firmes sur le territoire que dessert la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Johanne Giroux
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à transmettre une invitation aux firmes d'architectes suivantes :

- Paul Baillargeon 11525, 1^{ière} Avenue à Ville de Saint-Georges;
- Alain Boily 12280, 2^{ième} Avenue à Ville de Saint-Georges;
- Richard Moreau 275, 125^{ième} Rue à Ville de Saint-Georges.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2933-03

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale fait présentement exécuter des travaux à son système de traitement des eaux de lixiviation au lieu d'enfouissement sanitaire;

CONSIDÉRANT que ces travaux ont été décrétés par son règlement # 30-01;

CONSIDÉRANT que ces travaux ont débuté en 2002 et que la Régie pensait pouvoir procéder au financement de ce règlement au cours de l'année 2003;

CONSIDÉRANT que ces travaux ne sont pas encore terminés;

CONSIDÉRANT que lors de l'adoption du budget pour l'année 2003 la Régie avait prévu une somme de 330 162.00 \$ dollars à appliquer contre le remboursement de l'emprunt du règlement # 30-01;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Rouleau
APPUYÉ par Madame Christine Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise le secrétaire-trésorier à appliquer contre les dépenses du règlement # 30-01 une somme maximale de 330 162.00 \$ dollars provenant des prévisions budgétaires 2003 au poste « remboursement intérêt – règlement 30-01 » et au poste « remboursement capital – règlement # 30-01 ».

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2934-03

CONSIDÉRANT que ce conseil par sa résolution # 2901-03 adoptée le 18 septembre 2003 demandait au comité qui pilotait le dossier de récupération des encombrants ménagers de procéder à des entrevues et de lui faire des recommandations pour l'embauche d'un journalier;

CONSIDÉRANT que les tâches de ce journalier seraient entres autres de faire la collecte des encombrants ménagers avec le camion de la Régie en plus de divers travaux demandés par son supérieur immédiat soit par le secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT que ce comité a procédé à l'analyse des curriculum vitae reçus, a rencontré quatre (4) postulants et qu'il recommande l'embauche à compter du 03 novembre 2003 de Monsieur Jean-Claude Fortin domicilié au 2550, 122^{ième} rue à Ville de Saint-Georges;

CONSIDÉRANT que Monsieur Fortin accepte la rémunération proposée soit 12.00\$ l'heure jusqu'au 31 décembre 2004;

CONSIDÉRANT que Monsieur Fortin a droit aux mêmes avantages que les autres employés réguliers de la Régie lesquels sont plus amplement décrits dans la politique de travail du personnel de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julien Roy
APPUYÉ par Monsieur Roger F.X. Larivière
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Régie retienne les services de Monsieur Jean-Claude Fortin selon les conditions mentionnées ci-haut;

QUE Monsieur Fortin soit soumis à une probation de six (6) tel que stipulé dans la politique de travail du personnel régulier de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2935-03

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale a procédé au cours de l'année 2003 à l'achat d'un camion ainsi qu'à l'embauche du personnel nécessaire pour effectuer la récupération des encombrants ménagers sur l'ensemble du territoire qu'elle dessert;

CONSIDÉRANT que cette activité s'apprête à être lancée par la Régie Intermunicipale;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de publiciser ce nouveau service;

CONSIDÉRANT qu'il y a deux (2) médias d'information sur le territoire soit la radio locale ainsi que le journal l'Éclaireur-Progrès;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Denis Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE soit publiée dans le journal l'Éclaireur-Progrès ½ page au coût de 496.00 \$ dollars plus taxes l'unité;

QUE cette parution soit publiée deux (2) fois soit dans la semaine du 31 octobre et la semaine du 07 novembre 2003;

QUE soit également achetés au poste CKRB Radio Beauce dix (10) messages publicitaires d'une durée de 60 secondes chacun pour un total de 300.00 \$ et que ces publicités soient réparties durant la semaine du 02 novembre 2003.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2936-03

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale débutera à compter du début novembre son programme de récupération des encombrants ménagers;

CONSIDÉRANT que dans les encombrants ménagers se retrouvent plusieurs appareils tel réfrigérateurs, congélateurs, appareils de climatisation lesquels renferment différents gaz habituellement du fréon;

CONSIDÉRANT que la Régie doit disposer sécuritairement de ces gaz;

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier a parlé avec différents intervenants et que Monsieur Gérald Blais de la compagnie Midbec ltée a proposé à la Régie de s'équiper d'un appareil pour récupérer ces gaz ainsi que de deux (2) réservoirs pour les contenir le tout étant évalué à 3 105.00 \$ dollars plus taxes;

CONSIDÉRANT Que Monsieur Blais est disponible pour donner au personnel de la Régie la formation nécessaire pour utiliser cet appareil;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Beaudoin
APPUYÉ par Monsieur André Champagne
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à se procurer l'appareil et l'équipement nécessaires auprès de Monsieur Gérald Blais de la compagnie Midbec ltée le tout estimé à 3 105.00 \$ dollars plus taxes;

QUE Monsieur Jean-Claude Fortier journalier affecté à la récupération des appareils ménagers soit autorisé à obtenir la formation sur cet appareil;

QUE cette dépense soit payée à même le surplus de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2937-03

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a reçu une lettre de la Société de bienfaisance G.E.H. inc., datée du 03 octobre 2003 laquelle société veut connaître les engagements financiers de la Régie envers leur organisme;

CONSIDÉRANT que cet organisme a présenté ou a l'intention de présenter une demande de subvention afin de transformer leur magasin actuel en coopérative d'économie sociale de type ressourcerie;

CONSIDÉRANT que la Régie a déjà donné son appui à un projet semblable envers Recycle en Beauce;

EN CONSÉQUENCE

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil attende à l'effet de savoir si le projet présenté par Recycle en Beauce soit appuyé ou non avant de se prononcer en faveur ou non d'une éventuelle subvention à être versée à la Société de bienfaisance G.E.H. inc.

ADOPTÉ

Les membres de ce conseil sont informés des différents travaux qui sont à terminer avant de finaliser le règlement # 30-01 (agrandissement du système de traitement).

Les membres sont également informés sur le dossier « plan de gestion des matières résiduelles » sur le territoire de la MRC Beauce-Sartigan.

RÉSOLUTION NO: 2938-03

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roger F.X. Larivière
APPUYÉ par Monsieur André Champagne
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques C300550 à C300624 inclusivement de même que les déboursés selon les chèques C230346 à C230388 inclusivement pour un déboursé total de 194 208.53 \$ dollars.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2939-03

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Gabriel Giguère
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE ce conseil autorise Monsieur Claude Thireau préposé à la confection du plan de gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC Beauce Sartigan de faire au nom de la Régie des demandes de subventions dans le programme « *fonds municipal vert* » selon les renseignements et informations donnés lors de la présente assemblée par Monsieur Thireau.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2940-03

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale a accordé par sa résolution # 2842-03 adoptée le 17 avril 2003 mandat à Raymond Chabot Ressources humaines inc., d'effectuer une étude en équité salariale à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-sud;

CONSIDÉRANT que Raymond Chabot Ressources humaines inc., a déposé en date du 06 octobre 2003 son rapport;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Rouleau
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte le rapport soumis par Raymond Chabot Ressources humaines inc., concernant l'équité salariale et autorise le secrétaire-trésorier à verser à Madame Lisette Rodrigue la somme de 135.24 \$ dollars plus 0.80¢ d'intérêt pour la période comprise entre le 21 novembre 2001 jusqu'au 31 décembre 2001 le tout tel que recommandé dans le rapport précédemment mentionné.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2941-03

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a une politique de travail de son personnel régulier;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu tant pour la Régie que pour les employés de réviser cette politique;

CONSIDÉRANT que Raymond Chabot Ressources humaines inc., a déposé à la Régie une offre de services dans ce dossier laquelle s'élève à 2 675.00 \$ dollars plus taxes payable 50% lors de la signature du contrat et 50% à fin du contrat;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julien Roy
APPUYÉ par Monsieur Claude Fournier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre proposée et demande à Raymond Chabot Ressources humaines inc., son support dans ce dossier;

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Régie l'engagement financier et que le tout soit financé à même le budget d'opération de la Régie pour l'année 2003.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2942-03

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale a acheté au cours de l'année 2003 un camion afin de procéder à la récupération des encombrants ménagers sur le territoire;

CONSIDÉRANT que le carburant utilisé dans ce camion est de l'essence;

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier a demandé à huit (8) détaillants d'essence sur le territoire de Ville de Saint-Georges s'ils acceptaient d'accorder un escompte à la Régie pour les approvisionnements en essence;

CONSIDÉRANT que cette demande s'est faite de façon verbale;

CONSIDÉRANT que sur les huit (8) potentiels fournisseurs, cinq (5) ont répondu qu'ils n'accordaient aucun escompte;

CONSIDÉRANT que ces cinq (5) détaillants sont :
-M. Charles-Henri Roy Ultramar secteur Jersey Mills;
-Madame Marise Nadeau PétroCanada secteur Jersey Mills;
-M. Carol Boucher Esso secteur Jersey Mills;
-M. Daniel Drouin Shell situé au 14920 boul. Lacroix
-M. Daniel Drouin Shell situé au 9335 boul. Lacroix;

CONSIDÉRANT que trois (3) fournisseurs se sont montrés intéressés et acceptent d'accorder un escompte de 2% soit :
-M. Martin Nadeau Irving 10275 boul. Lacroix;
-M. Laurier Lagueux Shell 625, 6^e Ave Ouest;
-M. Renald Bérubé Ultramar 2105, 6^e Avenue Ouest;

CONSIDÉRANT que lors de la discussion sur ce sujet le secrétaire-trésorier Monsieur Roger Turcotte mentionne aux membres de ce conseil que M. Renald Bérubé est son beau-frère;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROCÉDÉ PAR TIRAGE AU SORT
EFFECTUÉ par Madame Carole Rouleau administrateur
EN PRÉSENCE de tous les membres présents du conseil
d'administration
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE suite à ce tirage au sort la Régie Intermunicipale s'approvisionne pour les périodes 2003 et 2004 chez Renald Bérubé Ultramar situé au 2105, 6^{ième} Avenue à Ville de Saint-Georges.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2943-03

CONSIDÉRANT qu' André Gingras et associés inc., mandataire pour la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud dans le dossier de l'assurance collective a convoqué une rencontre vendredi le 31 octobre 2003 à 10h00 à Trois-Rivières concernant ce sujet;

CONSIDÉRANT que dans la lettre d'invitation Monsieur Richard Paquin précise que la présence de tous les intervenants des municipalités ou régies formant le regroupement de Québec, Beauce, Portneuf, Mauricie, Laurentides est absolument requise puisqu'il y aura à prendre position face à un changement ou non d'assureur et sur une possible nouvelle mise en vigueur;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Denis Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE Monsieur Roger Turcotte secrétaire-trésorier soit autorisé à assister à cette rencontre et que tous les frais inhérents soient à la charge de la Régie.

ADOPTÉ

INFORMATION

Les membres sont informés que la demande de subvention dans le programme VERRR-2008 formulée par la Régie Intermunicipale n'a pas été retenue. La raison évoquée par Recyc Québec est qu'ils ont reçu trop de demandes et que par manque de budget ils ont été dans l'obligation de refuser 12 projets sur les 33 reçus.

RÉSOLUTION NO: 2944-03

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Madame Carole Rouleau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE cette assemblée soit levée à 21h42.

ADOPTÉ

LE PRÉSIDENT

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LIONEL BISSON

ROGER TURCOTTE